

Aide à la reprise et la poursuite d'activité - Entreprises de moins de 250 salariés

OBJECTIF REPRISE

Pour favoriser la poursuite ou la reprise durable de l'activité
en combinant santé au travail et performance de l'entreprise

Après la fin du confinement, vous souhaitez

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

**Avec Objectif Reprise décloisonnez les approches
pour imaginer et mettre en œuvre des solutions
opérationnelles, adaptées à vos besoins !**

Rendez-vous sur  anact.fr/objectifreprise

Dispositif gratuit du ministère du Travail pour les entreprises de moins de 250 salariés,
porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)ecte.